Nouvelles du Comité central

# Séance du Comité central du 18 avril 2013

**Swiss eHealth Barometer –** Lors de l'enquête «Swiss eHealth Barometer», réalisée cette année pour la quatrième fois, l'échantillon interrogé regroupant médecins, responsables informatiques des hôpitaux et cantons a été élargi aux pharmaciens ainsi qu'à 1011 personnes majeures. Avec un taux de 20%, la participation des médecins est légèrement inférieure à celle des années précédentes (2012: 24%) mais elle rend compte d'une dynamique intéressante. En effet, un tiers des médecins installés et agréés indiquent gérer les dossiers de leurs patients entièrement sous forme électronique, dont un tiers depuis moins de deux ans. Même si ces chiffres peuvent être biaisés, l'interprétation de cette tendance tend à indiquer un changement en faveur du dossier électronique du patient. Les principaux obstacles qui vont à l'encontre du passage au dossier électronique sont un temps de saisie plus long et une dépendance à l'égard des fournisseurs de logiciels. La position des citoyens face à la cybersanté dépend quant à elle davantage de leur rapport à l'informatique que de leur expérience personnelle dans le domaine de la santé: plus ils sont familiarisés avec les outils informatiques, moins leurs réserves face à la cybersanté sont importantes, internet faisant d'ores et déjà partie de leur quotidien pour les questions liées à la santé.

**Codex NAKO –** Afin de proposer aux médecins un instrument pour d'éventuelles procédures d'économicité, NewIndex s'est fixé pour objectif de créer un pool regroupant les données de l'ensemble du territoire et de mettre des données agrégées à la disposition du miroir du cabinet. Ce dernier permet aux médecins de comparer leur situation à celle de collègues de la même discipline. Depuis 2004, les données anonymisées, consolidées et agrégées, qui sont analysées et évaluées par NewIndex au Centre de consolidation national (NAKO), sont devenues indispensables lors des négociations tarifaires de la FMH et des sociétés cantonales de médecine. NewIndex a désormais complété le codex NAKO qui règle l'utilisation des données par des réglementations plus strictes et prévoit une clause pénale en cas d'utilisation abusive.

**Affiliation collective de cabinets médicaux –** En vertu du droit de l'AVS, les employés peuvent être assurés auprès d'une caisse de compensation professionnelle comme Medisuisse à condition que leur employeur soit membre de l'organisation fondatrice. Cette condition est remplie lorsque le médecin (ou les médecins, dans le cas d'un cabinet de groupe) est affilié à la FMH à titre indépendant. Cependant, cette condition n'est pas remplie lorsque l'employeur est un cabinet médical enregistré comme personne morale (par ex. SA ou Sàrl), étant donné que les entreprises ne peuvent actuellement pas devenir membres de la FMH. Il serait dès lors judicieux que les membres de la FMH puissent s'assurer auprès de Medisuisse indépendamment de la forme juridique de leur cabinet. Pour cela, il convient de compléter les Statuts de la FMH par une affiliation collective destinée aux cabinets médicaux (en complément et non en remplacement de l'affiliation individuelle des médecins concernés).

**Un registre pour vous trouver:**
doctorfmh.

Etre là où les patients vous cherchent.
Gratuit pour nos membres.

Actualisez votre profil sur www.doctorfmh.ch

FMH
Foederatio Medicorum Helveticorum